

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2015

Le mardi 27 octobre 2015 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Sandrine RAMBAUD, Josiane COUILLEAUX, Christelle BEAUDOUIN, Carine MOREL et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS (à partir de 23H45), Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE et René VAUGEOIS.

Absents excusés : Aurore BIBRON, Daniel GERAULT et Denis MARCHAND

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. **TRAVAUX EGLISE : DEVIS AVIS TECHNIQUE**
- II. **TERRAIN ALAIN BERGUE**
- III. **COMMUNAUTE DE COMMUNES**
 - **PRESTATION SERVICES COMMUNS VOIRIES**
 - **DELIBERATION RAPPORT FINAL CLECT**
- IV. **CALCUL VOIRIE RD 509 ET ANCIENNE ROUTE LAVAL-MAYENNE SUITE**
RETROCESSION POUR DGF
- V. **PROCEDURE D'ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE**
COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA MAYENNE
- VI. **QUESTIONS DIVERSES**

I. TRAVAUX EGLISE : DEVIS AVIS TECHNIQUE

Les travaux de charpente de l'église posent des questions sur la solidité durable de l'ouvrage du fait leur conception.

Aussi, afin de lever les incertitudes, le maire présente deux devis de diagnostic de la charpente de l'église :

- SOCOTEC : 750€ HT,
- APAVE : 650€ HT.

Ce diagnostic va permettre à la commune en cas de non-conformité des travaux de charpente de pouvoir avoir un recours si nécessaire.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de l'APAVE.

II. TERRAIN ALAIN BERGUE

Le terrain de M. BERGUE (cadastrée 913) était un emplacement réservé par la commune dans le cadre du POS (Plan d'Occupation des Sols) redevenu en vigueur. Cette parcelle n'était plus classée comme tel pour la commune dans le PLU (Plan local d'urbanisme). Afin de se conformer aux prescriptions du PLU et de libérer ce terrain de droits qui ne seront pas utilisés par la commune, M. Le Maire propose au conseil municipal de réaliser les démarches nécessaires pour supprimer ce droit de réserve communale sur cette parcelle.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec 10 voix pour et 1 contre, la suppression de l'emplacement réservé figurant dans le POS (Plan d'Occupation des Sols).

III. COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Prestation services communs voiries

En l'absence de Miguel CAMUS absent en début de réunion retenu pour des raisons professionnelles, M. Le Maire présente le fonctionnement de ce service. Il convient d'adhérer rapidement à celui-ci si la commune confirme son intérêt car peu de communes y sont éligibles et les sources d'économies semblent y être avérées pour les petits travaux. Ce point sera délibéré lors du prochain conseil avec le montant annuel éventuellement alloué dans le cadre d'une convention de 4 années.

- Délibération rapport final CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Après présentation des différents sujets intercommunaux traités dans ce dossier, le Maire précise que l'attribution de compensation prévisionnelle pour la commune de Commer qui était de 23 778€ en 2014 restera à l'identique.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le rapport final de la CLECT.

IV. CALCUL VOIRIE RD 509 ET ANCIENNE ROUTE LAVAL-MAYENNE SUITE RETROCESSION POUR DGF

Mme Christelle Beaudouin présente le calcul de la voirie RD509 et de l'ancienne route Laval-Mayenne du fait de la mise en 2x2 voies qui deviennent communales. La longueur calculée est de 2 745 m. Ces rétrocessions de voiries convenues dans les précédentes mandatures engageront la commune dans leur entretien. Le nouveau calcul de voirie est donc nécessaire afin de transmettre ces charges nouvelles auprès des services de l'Etat.

En 2014, il avait été déclaré 26 959 m, la commune arrive donc à un total de 29 704 m en 2015.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le calcul de la voirie RD509 et de l'ancienne route Laval-Mayenne pour un total de 29 704 m.

Le maire propose de nommer cette nouvelle route « VC des Vallées » (VC : Voie Communale) puisque le nom « VC de la Vallée » est déjà attribué au chemin de la « ferme des époux Barreau ».

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le nouveau nom « VC des Vallées ».

V. PROCEDURE D'ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA MAYENNE

Le rapport est présenté par le Maire mais il ne sera volontairement pas pris de décision laissant courir le délai des deux mois suite aux souhaits émis par les membres du conseil municipal.

VI. QUESTIONS DIVERSES

✓ **Tarifs bascule 2016 :**

25 Euros pour les habitants de COMMER
35 Euros pour les hors commune.

DELIBERATION : le conseil municipal décide, à l'unanimité, de conserver les tarifs de la bascule appliqués sur 2015.

✓ **Droit de préemption urbain (DPU) : 5 rue du Muguet**

DELIBERATION : le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption pour la maison sise 5 rue du Muguet.

✓ **Service technique**

a) Tenues agents techniques

René Vaugeois demande au conseil l'achat de nouvelles tenues pour les agents techniques à savoir chaussures, pantalons, cottes et polos.

DELIBERATION : le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'achat d'une paire de chaussures, d'un pantalon et d'une cote par agent technique.

b) Porte rideau de l'atelier communal

René Vaugeois informe le conseil qu'un rideau de l'atelier communal est cassé et qu'il devient urgent de le réparer.

Il expose donc deux devis qui sont les suivants :

- Pellerin : 1 498€ HT (avec un axe latéral et non central pour plus de solidité, ainsi qu'une révision du second rideau incluse)
- SARL Novalu : 1 665,4€ HT

DELIBERATION : le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Pellerin avec les modifications et révisions prévues.

c) Pneus du tracteur Renault

René Vaugeois explique au conseil que les pneus du tracteur Renault sont usés. Le conseil décide de reporter ce point au prochain conseil.

d) Achat semoir et rotavator

DELIBERATION : le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'achat du semoir à 250€ TTC.

DELIBERATION : le conseil municipal valide, à la majorité avec 6 voix pour et 5 abstentions, de faire une offre à 400€ TTC négociée au lieu de 600€ TTC pour le rotavator du fait de sa vétusté sachant qu'une protection de la prise de force est à mettre en place (coût estimé à 85€)

✓ **Ressources humaines : Primes annuelles de fin d'année des agents communaux**

L'enveloppe budgétaire maximum allouée aux primes de fin d'année pour les agents titulaires a été fixée.

DELIBERATION : le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'enveloppe globale de 7 971€ pour l'ensemble des agents communaux titulaires.

✓ **Demande de subvention 2015 : ADMR**

En 2014, la mairie a attribué une subvention de 1 385€. L'ADMR sollicite une subvention annuelle de 1,22 € par habitant soit un montant global de 1532€.

Afin de participer aux activités de l'ADMR mais dans le souci des efforts de gestion de la collectivité, le Maire propose une cotisation fixée à 1€ par habitant, sachant que Commer compte 1 256 habitants, le montant de celle-ci s'élèverait donc à 1 256 €.

DELIBERATION : le conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition du Maire soit une subvention de 1 256€.

✓ **Projet Méduane Habitat**

Le maire présente le projet de Méduane Habitat qui pourrait construire sur Commer 4 logements : deux T3 et deux T4 de plein pied pour des loyers modérés dans la rue du chemin de traverse.

L'objectif est de créer de nouveaux logements qui soient adaptés aux personnes âgées afin de conserver nos aînés dans la commune le plus longtemps possible et de créer un lien intergénérationnel avec la proximité de l'école. La réalisation de ce projet implique la garantie communale des emprunts contractés par Méduane Habitat.

DELIBERATION : le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ce projet.

Il est 00h25, la séance est levée.

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Le secrétaire de séance,

Aline LEBRETON